

## COMMUNE D'ALBON

### CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015 COMPTE - RENDU

L'an deux mille quinze et le **LUNDI 30 MARS** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre PAYRAUD, Maire., assisté de MM. DESSEMOND, DIB, DELAUNAY et Mme ROUMEAS

Etaient également présents : Mmes DESGRANGES, AIME, PICHAT, POULENARD, VENTURA et MM. JAMMES, DEBOST, DOCHER , D'YVOIRE et PERROT

Absents : Mme CHALEAT qui donne procuration à Mme AIME  
Mme-M BERTHON qui donne procuration à M. DELAUNAY  
Mme GEDON qui donne procuration à M. JAMMES  
M. PERROT qui donne procuration à M. DOCHER

Mme Marjorie DESGRANGES a été nommée Secrétaire de séance.

-----

#### 1 – FINANCES

##### 1.1 – Budget Principal

###### a) Compte Administratif et Compte de Gestion 2014

M. Denis JAMMES, Responsable de la Commission des Finances, présente le résultat en détaillant chapitre par chapitre, les postes les plus importants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres et représentés, DECIDE :

- d'APPROUVER le compte administratif et le compte de gestion 2014 ;
- d'AFFECTER la somme de 404 380,60 €. à la Section d'Investissement, à l'article 1068 ;
- de REPORTER sur l'exercice 2015, à l'article 002 – Section de Fonctionnement, l'excédent constaté de 63 549,13 € ;
- de REPORTER sur l'exercice 2015, à l'article 001 – Section d'Investissement, le déficit constaté de 210 204,60 €.

###### b) Vote des taux des impôts locaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de maintenir les taux des impôts locaux à :

- Taxe d'Habitation : 8,63 %
- Foncier Bâti : 10,57 %
- Foncier Non Bâti : 50,16 %

c) Budget Primitif 2015

M. le Maire prend la parole pour indiquer que le budget est un acte politique majeur. Il précise que son ambition est de maintenir les investissements communaux malgré la baisse des dotations de l'Etat. Il confirme que la capacité d'autofinancement de la Commune se situe de manière assez régulière entre 200 et 300 000 € chaque année.

Il rappelle que, comme convenu, M. TURIN, Receveur Municipal, est venu présenter l'analyse financière de la Commune ; à cette occasion, il a indiqué que la situation de la Commune était très saine : cela se démontre en particulier par le constat suivant : sans aucun travaux, la capacité de désendettement de la Commune s'établit à 5 ans.

M. le Maire dit : « les enjeux sont là et nous tiendrons le cap ».

M. Denis JAMMES reprend la parole pour présenter les grandes lignes du projet de BP 2015. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, ADOPTE le BP 2015 qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 1 371 171,13 €

Recettes : 1 371 171,13 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 1 098 461,64 €

Recettes : 1 098 461,64 €

**1.2 – Budget Assainissement**

a) Compte Administratif et Compte de Gestion 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- d'APPROUVER le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2014 du Service Assainissement ;
- d'AFFECTER la somme de 1 813,79 € à la Section d'Investissement, à l'article 1068 ;
- de REPORTER sur l'exercice 2015, à l'article 002 – Section de Fonctionnement, l'excédent constaté de 84 611,87 € ;
- de REPORTER sur l'exercice 2015 , à l'article 001 – Section d'Investissement, l'excédent constaté de 17 186,21 €.

b) Budget Primitif 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le BP 2015 du service Assainissement qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 141 211,87 €

Recettes : 141 211,87 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 137 000,00 €

Recettes : 137 000,00 €

## **2 – TRAVAUX - URBANISME**

### **a) CC Porte de DrômArdèche – Reversement TAM des ZA d'intérêt communautaire**

La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche a décidé, par délibération du 26/02/2015, de réclamer aux Communes membres de lui reverser la Taxe d'Aménagement qu'elles perçoivent sur les autorisations d'occupation des sols accordées dans les ZA d'intérêt communautaire.

Pour la Commune d'ALBON, cela ne concerne que la ZA de Champ Muzet, la ZA Axe 7 ayant été créée sous la forme d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), elle n'est pas soumise à la Taxe d'Aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la proposition ci-dessus et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

### **b) CC Porte de DrômArdèche – Instruction des Autorisations des Droits des Sols**

M. le Maire informe l'assemblée que la loi ALUR met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015.

La CC Porte de DrômArdèche, par délibération du 26/02/2015, a décidé de mettre en place un service commun à l'échelle du territoire ; service qui nécessite des moyens humains et technique, c'est pourquoi elle propose que ce service soit financé à hauteur de 30 % par la CCPDA, Les 70 % restant à la charge des Communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés , APPROUVE la proposition ci-dessus et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

### **c) Carrières Delmonico-Dorel – Echange de terrains pour déplacement VC n° 20**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre du réaménagement de la carrière en fin d'exploitation, il est prévu un traitement paysager en incluant le déplacement partiel de la voie communale.

Ce déplacement nécessite un échange de terrains entre le propriétaire de la Carrière et la Commune ; échange qui a fait l'objet d'une promesse synallagmatique passée chez le notaire et dont la date d'échéance est fixée au 30/06/2015.

Or, l'enquête publique devant permettre ce redressement étant en cours, les délais ne pourront être tenus et il serait souhaitable par conséquent de prolonger par avenant cette promesse synallagmatique jusqu'au 31 Décembre 2015.

M. DOCHER intervient en demandant les raisons du déplacement de cette voirie communale qui, pour lui, est la plus belle de la Commune. M. DESSEMOND répond que cela fait partie du projet futur de base de loisirs prévu dans l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation de la carrière. Un bureau d'études a d'ailleurs démontré qu'il fallait abaisser la route de 7 % sur 1 km pour un meilleur effet paysager.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 16 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, EMET un AVIS FAVORABLE sur la passation d'un avenant portant prolongation de la promesse synallagmatique d'échange de terrains.

### **3 – QUESTIONS DIVERSES**

#### a) Elections Départementales – Participation du Personnel au dépouillement

Le Conseil Municipal, après avoir noté de la participation du personnel administratif communal au dépouillement des élections départementales, APPROUVE l'attribution d'une indemnité forfaitaire d'élections à Mme LESNIEWSKI et d'une indemnité horaire pour travaux supplémentaires à Mme PEROTTO.

### **DELEGATION d'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Communication des décisions prises par le Maire :

Renoncement à l'exercice du Droit de Préemption Urbain (Immeuble D145 et 1846p – St-Romain)  
Résiliation du Bail de la Cure (aile Sud-Ouest du bâtiment Mairie/Ecole)

Avant la clôture de la séance, M. DOCHER demande au Maire s'il peut poser une question. M. le Maire lui accorde un temps de parole. Ce dernier demande donc pourquoi des décisions importantes sont prises en commission, à savoir les îlots de propreté, la commande et le choix d'implantation des panneaux de voirie dans le cœur de village.

M. PAYRAUD l'interrompt et lui demande d'adresser sa demande à l'avance ; celle-ci sera étudiée lors d'une prochaine séance de Conseil Municipal.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 10

Le Secrétaire de Séance,  
M. DESGRANGES